

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 94618

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattantssur le rapport Gal relatif à l'attribution des bonifications de campagne aux anciens combattants en Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés pour lesquels les associations demandent l'égalité de traitement avec les autres conflits. À plusieurs reprises, il a été répondu aux parlementaires interpellant le Gouvernement sur l'état d'avancement de ce dossier que le Conseil d'État avait été saisi afin de valider au plan juridique les orientations proposées dans ce rapport. Devant la lenteur de la mise à disposition des conclusions du Conseil d'État certaines associations d'anciens combattants se sont adressées directement au Conseil d'État pour connaître, la date à laquelle il rendrait son avis. Or, dans une réponse du 7 avril 2006, le vice-président du Conseil d'État indique qu'aucune demande d'avis relative à ce sujet n'a été transmise à la Haute juridiction et qu'en conséquence il saisissait le directeur de cabinet de votre ministère de cette question. Aussi il lui demande donc, d'une part, pour quelles raisons les réponses faites jusqu'à présent aux élus de la Nation évoquent la transmission du rapport final au Conseil d'État et, d'autre part, à quelle date le Gouvernement entend-il transmettre ce rapport Gal aux parlementaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Jean-Christophe Lagarde

Circonscription: Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 94618

Rubrique: Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants Ministère attributaire : anciens combattants Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE94618

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5045 Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7287